



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Consultation du public sur la reconnaissance de sites en réserves naturelles et le plan de gestion du projet d'extension de la Réserve naturelle de « Petite Roer » à « BÜTGENBACH, Am Rurbusch »

En exécution de l'article 14 de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 et du livre Ier, Titre III du Code de l'Environnement et plus particulièrement des articles D.29-1 §4 a) 10° et D.29-2, le plan relève de la catégorie B et est soumis à enquête publique. L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 du Code de l'Environnement.

Le Collège communal informe la population de l'ouverture d'une enquête publique relative au plan susvisé, dont l'auteur est la Ministre wallonne de l'Agriculture et de la Ruralité, en charge de la Forêt, de la Nature, de la Chasse et de la Pêche. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan simultanément à l'extension de la Réserve naturelle susmentionnée. Le gestionnaire de la Réserve naturelle sera Patrimoine Nature.

Conformément à l'article D.29-13,2°, la durée de l'enquête est de 30 jours

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 14/7/26
Mardi, le 09/06/2026	Lundi, le 15/06/2026	Mardi, le 14/07/2026	Administration communale le mardi 14/07/2026 à 11 heure	Collège communal Zum Brand 40 4750 BÜTGENBACH

Le dossier peut être consulté gratuitement dès l'annonce de l'enquête publique et jusqu'au jour de la clôture de celle-ci, les heures d'ouvertures des bureaux et les samedi ».

Le dossier peut toutefois être consulté le samedi matin uniquement sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service d'urbanisme tél. : 080/44.00.79

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès **auprès du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet** ou auprès du Département de la Nature et des Forêts (Cantonement d'ELSENBOORN Tel. : 080/41.01.70 ou Direction de la Nature et des Espaces verts, équipe aires protégées : avenue Prince de Liège, 7 à 5100 Jambes – Tél. : 081/33.58.20).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par **l'agent communal délégué à cet effet**.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le plan objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

A BÜTGENBACH, le 09/06/2026

La Directrice générale,

KRINGS Verena



Le Bourgmestre,

FRANZEN Daniel